

L'an deux mil quatorze et le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain de la Grange, légalement convoqué, s'est assemblé, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HAUET, Maire.

Présents : CONSTANT Geneviève, BOLJEVIC Jacqueline, LANCESTREMER Armand, DELEPOULLE Jacques, LENORMAND Annick, NICHELE André, GUICHARD Françoise, CHARISSOUX Marie-Christine, DELEPINE Rémy, MADELAINE Mylène, CHARLES Laurent, HAUET Bertrand, LE GOFF Francis, DABY-SEESARAM Yann, GAÏFFAS Gaëlle, DESAUW Corinne, FAUCHERY Jean-Charles.

Absents excusés : STENGER Jean-Marie donne pouvoir à HAUET Bertrand  
TRIDEAU Josiane donne pouvoir à BOLJEVIC Jacqueline

La séance a été ouverte sous la présidence de Bertrand HAUET, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil municipal pour la présente séance. Corinne DESAUW, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35 et fait l'appel nominal.

#### Délibération n° 14-03-06

#### **OBJET : ELECTION DU MAIRE.**

Madame CONSTANT, Présidente, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

Monsieur Bertrand HAUET a obtenu dix-huit (18) voix.

Monsieur Bertrand HAUET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Monsieur le Maire prononce le discours suivant :

« Le 23 Mars dernier, une très large majorité des habitants de Saint- Germain de la Grange ont accordé leur confiance à la liste « Un avenir pour notre village».

Au nom de toute la liste, je remercie les électrices et électeurs et me réjouis de leur choix raisonné.

Cette nouvelle équipe allie expérience et renouveau, puisque 9 nouveaux conseillers sur un total de 19, font désormais partie de ce Conseil Municipal.

Au moment de repartir avec cette nouvelle équipe, je voudrais commencer par remercier l'ensemble de l'ancienne équipe du Conseil Municipal : c'est aussi, grâce à son travail, son dévouement reconnus et les nombreux projets réalisés lors du précédent mandat, que la nouvelle équipe a obtenu son succès. Au nom du nouveau conseil municipal, je leurs rends hommage pour ce qu'ils ont fait, et pour leur soutien actif tout au long de la campagne de ces élections.

Je me tourne vers la nouvelle équipe, je les félicite pour leur élection, leur souhaite la bienvenue et les remercie de la confiance qu'ils m'ont accordée en acceptant de me rejoindre, et en me confiant les responsabilités de Maire.

Je sais que je peux compter sur leur désir de partager des valeurs de solidarité et de dévouement pour notre village. Pour la plupart, ils l'ont déjà montré, dans leur vie citoyenne, et dans l'action, avant et durant la campagne électorale.

Nous avons pu, ensemble, lors de nos réunions de campagne, analyser nos forces et mesurer l'ampleur du travail qui nous attend.

Nous aborderons ces 6 années avec détermination, pragmatisme, réalisme et une énorme envie de réussite.

Nos challenges les plus importants seront de préserver notre cadre de vie, de persévérer dans le développement des services aux habitants, et de garder un rythme soutenu de réalisation de projets d'équipements sur notre village.

Tout ceci, sans oublier le contexte de notre nouvelle Intercommunalité, que nous aborderons comme une opportunité.

Pour réussir ces challenges, je serai, comme je l'ai toujours été dans le passé, sur le front, non pas sur le devant de la scène, mais là où il faut que quelqu'un prenne les coups pour protéger l'équipe, qui pourra ainsi exprimer tout son talent au service de notre village.

Je sais que je peux compter sur cette équipe d'élus, mais aussi sur celle du personnel communal avec qui j'ai pris et je prendrai à nouveau grand plaisir à travailler. Ces deux équipes dès aujourd'hui n'en font plus qu'une, solidaire et unie.

Maintenant, relevons nos manches tous ensemble, beaucoup de travail nous attend pour ces 6 années à venir.

Nous avons tous à cœur de réussir et je suis plus que confiant pour la réussite de notre projet pour Saint Germain de la Grange.

Je vous remercie de votre attention ».

#### Délibération n° 14-03-07

### OBJET : NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité,

D'approuver la création de cinq postes d'Adjoints au Maire.

#### Délibération n° 14-03-08

### OBJET : ELECTION ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Le Maire invite le Conseil municipal à décider du délai à laisser pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire. Ces listes doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

Cette liste a été jointe au procès-verbal.

Résultats du premier tour de scrutin :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants : 19

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2

d) Nombre de suffrages exprimés : 17

e) Majorité absolue : 10

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame BOLJEVIC Jacqueline. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

Premier adjoint : Madame BOLJEVIC Jacqueline

2ème adjoint : Monsieur LANCESTREMER Armand

3ème adjoint : Monsieur LE GOFF Francis

4ème adjoint : Madame DESAUW Corinne

5ème adjoint : Monsieur CHARLES Laurent

Séance close à 21 heures.

  
Maire  
Bertrand HIAUET